

doc
CA1
EA507
C18
FRE
1999
speciale

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029491 9

CANADA

regard sur le monde

numéro spécial

La sécurité HUMAINE

priorité aux personnes

Automne • 1999

Depuis déjà plus de deux ans, le Canada préconise un ordre du jour international centré sur la sécurité humaine, qui répond aux changements importants qu'a connus le monde depuis la fin de la guerre froide. Parmi ceux-ci, un fait reste troublant : la sécurité de la majorité des États s'est accrue

pendant cette période mais pour de nombreuses populations, elle s'est détériorée.

Entrevue avec le ministre Axworthy

2



Justice internationale

4



Police civile

6



Louise Arbour

7



Sécurité humaine : perspective nouvelle

8



Médecins sans frontières

13



ONG à l'oeuvre	12
Les Canadiens prônent la sécurité humaine	14
Rétablir l'esprit humain	15
Saviez-vous que...	16

• suite à la page 2

• suite de la page 1

À mesure que la situation mondiale change et que les frontières se font plus perméables, il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche à l'égard de la sécurité. Devant un tel défi, le Canada a fait de la sécurité humaine le thème central de sa politique étrangère. Cela signifie que le point de référence en matière de sécurité s'articule autour des populations ordinaires et non des territoires ou des gouvernements. L'approche axée sur la sécurité humaine nous incite à faire en sorte que les gens n'aient à craindre ni pour leurs droits, ni pour leur sécurité, et ni même pour leur vie.

Ce numéro spécial de **Canada — Regard sur le monde** explore le thème de la sécurité humaine, passe en revue certains éléments du plan d'action canadien et invite le public à débattre de la question.

On y examine également en profondeur la création et le rôle de la Cour criminelle internationale (CCI). La sécurité humaine exige que la culture de l'impunité soit remplacée par une culture de responsabilité et que des moyens soient instaurés pour empêcher les atrocités les plus graves commises couramment contre la population civile dans les conflits d'aujourd'hui. Dans ce contexte, la CCI représente un excellent exemple des nouvelles normes et des nouveaux mécanismes que la communauté internationale peut élaborer pour lutter contre les menaces à la sécurité des populations du globe. ●

Conclusions

de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G-8 qui a eu lieu à Cologne, en Allemagne, le 10 juin 1999



Sécurité humaine

La protection efficace des personnes, tant sur le plan individuel que collectif, demeure au centre de notre programme. Le G-8 est déterminé à lutter contre les causes sous-jacentes des menaces multiples à la sécurité des personnes, et s'est engagé à créer un milieu où les droits fondamentaux, la sécurité et la survie même de toutes les personnes sont garantis. Nous avons insisté pour que les principes essentiels de la sécurité humaine demeurent la démocratie, les droits de la personne, la règle de droit, la saine conduite des affaires publiques et le développement humain.

Nous avons considéré la propagation des armes légères, le danger posé par les mines antipersonnel, le terrorisme international et la criminalité transnationale, les drogues et les maladies infectieuses, la pauvreté, la détresse économique et l'oppression comme étant parmi les menaces les plus graves contre l'humanité. Pour lutter contre ces menaces, le G-8 convient de soutenir les initiatives suivantes :

- la protection des citoyens et la sauvegarde des droits des enfants dans les conflits armés;
- la lutte contre la prolifération des armes légères;
- le contrôle du transfert des armes conventionnelles;
- la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel;
- la lutte contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, notamment par l'avancement des conventions sur la suppression du terrorisme et sur la lutte contre les actes de terrorisme nucléaire. ●

Entrevue avec

Profondément inquiet des coups portés à la sécurité humaine dans le monde depuis la fin de la guerre froide, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, défend sans relâche depuis plus de deux ans un programme politique international qui intègre le concept de la sécurité humaine.

Canada — Regard sur le monde a rencontré M. Axworthy et lui a demandé pourquoi ce concept a pris tant d'importance dans la conduite des affaires internationales.

Canada — Regard sur le monde

M. Axworthy, vous êtes peut-être le plus ardent défenseur du concept de la sécurité humaine. Qu'est-ce qui motive votre action?

M. Axworthy

Je crois que la communauté internationale doit réagir à l'étrange contradiction devant laquelle nous nous trouvons depuis la fin de la guerre froide. D'une part, la fin de la confrontation entre les superpuissances a entraîné une sécurité accrue pour les États touchés par cette rivalité mais, d'autre part, nous sommes témoins depuis 10 ans de nouveaux conflits civils et d'atrocités commises à grande échelle. Cet état de fait ne cadre pas, de toute évidence, avec l'idée que les citoyens sont en sécurité lorsque l'État l'est. Pendant ce temps, la mondialisation comporte sa part d'avantages, mais elle est également à l'origine de la hausse des crimes violents, du commerce des stupéfiants, du terrorisme, des maladies et de la dégradation de l'environnement. Nous devons repenser à la manière dont nous définissons la sécurité. Le concept de sécurité humaine prône la sécurité de l'individu comme instrument de mesure à utiliser.

Canada — Regard sur le monde

Bon nombre de ces menaces existent depuis des années, voire des siècles. L'histoire de l'humanité est faite de sang versé. Qu'y a-t-il de différent aujourd'hui pour qu'il soit impératif de s'attaquer à ce problème?

le ministre Axworthy

Lloyd Axworthy accorde
une entrevue à **Canada — Regard sur le monde**

M. Axworthy

La guerre civile n'est pas nouvelle. Toutefois, l'augmentation du nombre de conflits depuis 10 ans nous oblige de façon impérative à revoir notre approche traditionnelle. En outre, les problèmes tels que la détérioration de l'environnement, le trafic des stupéfiants et le terrorisme international sont nouveaux, ou du moins à la hausse, et nous touchent jusque dans notre propre pays. Les Canadiens voyagent également beaucoup plus qu'avant, que ce soit pour faire des affaires, pour étudier ou pour visiter. Nous sommes donc beaucoup plus exposés qu'auparavant à tous ces problèmes. Ajoutez à cela le fait que la technologie nous amène des images souvent pénibles jusque dans nos salons et vous voyez comment, dans notre monde interrelié, l'insécurité des autres devient, tôt ou tard, notre problème — et parfois même notre insécurité. Une approche axée sur la sécurité humaine est, par conséquent, non seulement souhaitable, mais de plus en plus indispensable. Pour les Canadiens, la sécurité humaine signifie un monde plus sûr, meilleur marché et ouvert. Notre sécurité et notre prospérité sont tributaires de la stabilité de la planète.

Canada — Regard sur le monde

Pouvez-vous donner, pour le bénéfice de nos lecteurs, les éléments qui sont au coeur du concept de la sécurité humaine?

M. Axworthy

Il s'agit essentiellement d'édifier une société mondiale où la sécurité de l'être humain est au centre des priorités internationales et constitue une motivation qui pousse à agir concrètement à l'échelle internationale. Une société où les normes humanitaires internationales et la primauté du droit sont promues et tissées afin de former un filet de sécurité pour les personnes. Une société où les violateurs des normes humanitaires sont tenus entièrement responsables. Une société où les institutions internationales, régionales et bilatérales — actuelles et futures — sont bâties et équipées de manière à relever et à appliquer ces normes.

Canada — Regard sur le monde

Lorsque vous parlez d'appliquer les normes humanitaires et de tenir les individus qui les violent entièrement responsables, n'encouragez-vous pas une politique d'ingérence dans les affaires d'un État souverain?

M. Axworthy

Non. La sécurité humaine n'appelle pas un « droit d'ingérence ». Elle soutient plutôt les droits des populations victimes d'agressions physiques, de menaces coercitives et d'intimidation flagrantes. Devant les meurtres massifs parrainés par l'État, les effroyables violations des droits de la personne et la brutalité calculée à l'endroit de personnes, on ne peut nier l'urgence d'agir du point de vue humanitaire. Quand on a épuisé tous les autres moyens visant à mettre fin à ces menaces, il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures fermes (dont l'action militaire) pour défendre la sécurité humaine. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'intervention dans le conflit au Kosovo.

Canada — Regard sur le monde

Cela m'amène à vous demander qui détermine quand, où et comment intervenir dans un État souverain. L'OTAN a été réprimandée de part et d'autre pour les mesures qu'elle a prises au Kosovo. De nombreux observateurs ont indiqué que la décision d'intervenir ou non dans ce conflit aurait dû être confiée au Conseil de sécurité de l'ONU. Que répondez-vous à ces critiques?

M. Axworthy

La décision de l'OTAN d'agir dans ce conflit n'a pas été prise à la légère. L'évidence des atrocités qui étaient commises était indéniable. La difficulté, avec le Conseil de sécurité, c'est qu'il n'est pas aussi pertinent que nous le souhaiterions dans le monde complètement changé et très dangereux où nous vivons. Il faut se pencher sur les façons de l'adapter aux nouvelles réalités afin qu'il puisse mieux protéger les

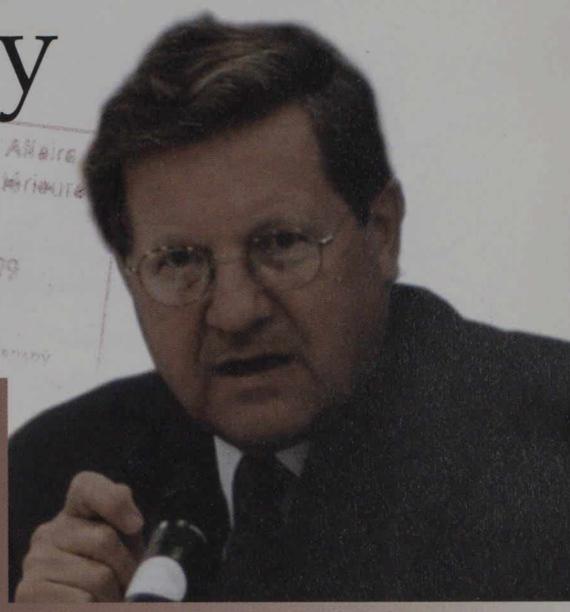


photo : MAECI

personnes. C'est pourquoi le Canada a présenté le dossier de la protection des civils dans les conflits armés, en février dernier, et a demandé au secrétaire général Annan, d'étudier la question et de formuler des recommandations concrètes sur ce que devrait faire le Conseil pour mieux promouvoir la sécurité des personnes. Nous discuterons de ses propositions cet automne.

Canada — Regard sur le monde

Vous avez dit que la sécurité humaine est un effort collectif. Faisiez-vous allusion uniquement aux États et aux institutions internationales, ou à une participation plus large?

M. Axworthy

Pour mieux faire avancer la question de la sécurité humaine, nous devons mettre sur pied des partenariats novateurs entre les pays, les institutions, les organisations non gouvernementales, les Églises, les organismes des droits de la personne, le secteur privé et les groupes éducatifs qui poursuivent les mêmes objectifs. Ce sont des coalitions semblables entre le gouvernement et la société civile qui ont contribué au succès de la campagne visant l'interdiction des mines antipersonnel et joué un rôle déterminant dans l'adoption du statut de la Cour criminelle internationale. Elles sont porteuses d'avenir, car elles montrent la puissance des bonnes idées et de la mise en commun des ressources.

Tout compte fait, c'est dans notre intérêt aussi de renforcer la sécurité de tous les êtres humains. ●

JUSTICE internationale

Les criminels de guerre ne peuvent plus s'endormir en toute quiétude du fait que la souveraineté nationale ne revêt plus le caractère d'inviolabilité de jadis. Dans les années 1990, de nouvelles institutions renforcées ont vu le jour et menacent de mettre même les criminels les plus haut placés à la portée des procureurs.

LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

La plus récente est la nouvelle Cour criminelle internationale. L'an dernier, à l'instigation du Canada notamment, la communauté internationale a adopté un statut portant création de la juridiction. La CCI deviendra opérationnelle une fois que 60 pays auront ratifié le statut. Cette cour posera des jalons d'importance dans l'évolution du droit international.

Ainsi, la CCI sera le premier tribunal international permanent ayant le pouvoir de poursuivre des personnes coupables de génocide, de crimes de guerre contre l'humanité et, éventuellement, de crimes d'agression. La CCI sera aussi en mesure d'agir contre des crimes commis non seulement pendant des guerres entre pays mais également dans des conflits internes. Le Canada a également joué un rôle en ce qui a trait à l'adoption d'un statut sensible à l'égalité des sexes et à l'inclusion de la violence sexuelle dans la définition des crimes.

TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX

Deux tribunaux internationaux pour la répression des crimes de guerre, créés par le Conseil de sécurité de l'ONU, ont fait les manchettes au cours des cinq dernières années. L'un pour l'ex-Yougoslavie, l'autre pour le Rwanda. Les deux tribunaux ont jugé, déclaré coupables et condamné à la prison, certains à vie, des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, dont d'anciens dirigeants nationaux.

L'appui du Canada aux tribunaux pour la Yougoslavie et le Rwanda a pris notamment la forme de 2,3 millions de dollars et 1 million de dollars, respectivement, en contributions volontaires. Le Canada a aussi fourni des services d'expertise judiciaire et d'autres services de spécialistes, et a modifié ses lois pour permettre l'extradition des inculpés.



DROITS DE LA PERSONNE : UN DEMI-SIÈCLE DE PROGRÈS

E Au fil des ans, le Canada a été un partenaire dans l'élaboration d'un réseau international complexe de conventions, de déclarations et d'autres instruments définissant les normes pour la

protection des droits de la personne, en commençant par la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU en 1948, et comprenant :

- l'établissement de la Commission des droits de l'homme (principale instance décisionnaire de l'ONU en matière de droits de la personne), qui a donné lieu à des organismes auxiliaires oeuvrant pour la prévention de la discrimination contre les minorités, pour la promotion de la femme et pour la prévention du crime;
- la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide;
- la Convention de 1965 pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- le Pacte de 1977 sur les droits civils et politiques;
- le Pacte de 1977 sur les droits économiques, sociaux et culturels;
- la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes;
- la Convention de 1985 contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- la Convention de 1990 sur les droits de l'enfant, comprenant deux protocoles facultatifs présentement en négociation : l'un relatif à l'interdiction de la vente d'enfants et la pornographie infantile, l'autre pour l'élimination de l'utilisation des enfants dans les forces armées;
- l'établissement de la Commission sur le statut de la femme et de celle sur la prévention du crime et la justice criminelle, les principaux organismes décisionnaires de l'ONU sur l'égalité des sexes et la justice criminelle.

tionale :
de nouvelles institutions
mettent les criminels
de guerre à
la portée de la justice



photos : CANAPRESS

Le Canada appuie également le travail d'organismes comme l'UNICEF et le Haut Commissariat pour les réfugiés ainsi que celui du représentant spécial de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés, qui traite des problèmes auxquels sont confrontés les enfants touchés par les conflits armés.

Ainsi, même s'il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin aux crimes de guerre et traduire les criminels en justice, il existe maintenant une volonté internationale et des instruments officiels pour tenir les criminels responsables de leurs actes. ●

Opérations de police civile



Participation canadienne

Le premier contingent de police civile canadienne à la veille de son départ pour le Kosovo, le 30 juillet

Après la fin des conflits, des gardiens de la paix, généralement sous l'égide des Nations Unies, entrent en action pour maintenir la paix. Ces dernières années toutefois, la demande pour des forces de police civile s'est accrue alors que les opérations de paix se sont élargies pour aider au retour à la société civile.

Le Canada s'est forgé une réputation internationale en appuyant le développement démocratique et la sécurité humaine par le biais de la surveillance et de la formation de la police civile. Depuis 1989, des policiers canadiens, provenant de la Gendarmerie royale du Canada, des sûretés provinciales ou municipales, ont participé à des missions en Afrique du Sud, dans les Balkans, au Guatemala, à Haïti, en Namibie, au Sahara occidental, au Timor-Oriental et maintenant au Kosovo.

Les policiers canadiens dans les opérations internationales de paix surveillent, conseillent et prêtent assistance aux forces policières pour assurer qu'elles soient en mesure de faire appliquer la loi selon les normes internationales convenues et dans le respect des droits reconnus de la personne et des libertés fondamentales.

Quelques statistiques sur les conflits modernes

La nature des conflits violents a changé durant les dernières décennies. La plupart des guerres se déroulent à l'intérieur des États et les civils comptent pour 90 p. 100 des victimes. À l'heure actuelle, environ 1 million de personnes sont tuées chaque année. Depuis 1945, plus de 22 millions de personnes ont perdu la vie dans des conflits de petite, moyenne et grande envergure. Des millions d'autres ont été blessées ou handicapées de façon permanente. Des populations entières ont été déplacées et dépossédées. La proportion élevée de victimes civiles est le résultat direct des stratégies et tactiques qui prennent délibérément pour cibles les femmes, les enfants, les pauvres et les faibles.

Les mines antipersonnel coûtent aussi peu que 3 \$US à produire et jusqu'à 1 000 \$US à repérer et à détruire de façon sécuritaire après leur déploiement. Elles tuent ou blessent des milliers de personnes chaque année. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants. Des dizaines de millions de mines sont toujours dispersées dans plus de 60 pays.

Dans le monde actuel de l'après-guerre froide, les armements autres que nucléaires posent un réel danger à la sécurité humaine. Les armes légères constituent l'arsenal privilégié et sont souvent les seules disponibles dans les conflits actuels. Dans certains pays, il est plus facile de se procurer des armes que de la nourriture ou des médicaments. Un fusil AK-47 peut coûter aussi peu que 6 \$US, et les munitions sont abondantes et peu chères.

Selon les dernières données vérifiables (1997), il y a quelque 22 millions de militaires en service régulier dans le monde, plus de 37 millions de réservistes et 7,5 millions de paramilitaires.

Entre 1992 et 1996, les exportations des principales armes conventionnelles par les 10 plus grands fournisseurs mondiaux (ce qui exclut le Canada) ont dépassées les 110 milliards de dollars américains. ●

Des policiers canadiens servent présentement dans les régions suivantes :

KOSOVO	Administration intérimaire de l'ONU au Kosovo (UNMIK) — 38 agents, qui seront rejoints par 17 autres en septembre
BOSNIE	Force de police internationale de l'ONU (FPINU) — 23 agents
HAÏTI	Mission de police de l'ONU à Haïti (MIPONUH) — 24 agents Programme d'assistance technique bilatérale — 22 conseillers techniques
GUATEMALA	Mission de l'ONU pour la vérification des droits de la personne (MINUGUA) — 5 agents
TIMOR-ORIENTAL	Mission de l'ONU au Timor-Oriental (UNAMET) — 3 agents

Louise Arbour

un modèle de courage et de détermination

Engagement profond à l'égard des droits de la personne et des droits individuels, acceptation d'être politiquement incorrecte et volonté inébranlable d'achever le travail quels que soient les obstacles. Ces qualités caractérisent la vie et la carrière de Louise Arbour, qui a été procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de celui pour le Rwanda de 1996 à septembre 1999, et qui siègera maintenant à la Cour suprême du Canada.

Née à Montréal en 1947, M^{me} Arbour a fréquenté un couvent où elle s'est fait connaître non seulement pour son rendement scolaire mais aussi pour son entrain irrévéréncieux. Après des études de droit à l'Université de Montréal, elle a été admise au Barreau du Québec en 1971, puis au Barreau de l'Ontario en 1977. Treize ans de travail universitaire allaient suivre : d'abord comme professeure agrégée de droit et ensuite comme vice-doyenne à l'école de droit Osgoode Hall de l'Université York. Pendant cette période, elle a rédigé une multitude d'articles en français et en anglais sur la procédure pénale, les droits de la personne et les droits civiques. À titre de vice-présidente de l'Association canadienne des libertés civiles, elle a milité pour que soit accordé le droit de vote aux prisonniers. Par la suite, comme juriste auprès de l'Association, elle a eu gain de cause en plaidant que les avocats de la défense devraient parfois avoir accès au dossier sexuel des victimes présumées d'une agression.

M^{me} Arbour a été nommée juge à la Cour suprême de l'Ontario en 1987. Elle a ensuite œuvré à la Cour d'appel de l'Ontario où, parmi d'autres jugements, elle a ordonné à un conseil scolaire de l'Ontario d'intégrer un enfant invalide à une classe normale. En 1995, le gouvernement fédéral l'a choisie pour mener l'enquête sur l'exploitation sexuelle alléguée des détenues à la prison pour femmes de Kingston, en Ontario.

En février 1996, le Conseil de sécurité de l'ONU en a fait la procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de celui pour le Rwanda. Dès le départ,



M^{me} Arbour a déclaré sans ambages qu'elle accomplirait sa mission sans rémission. « Il n'y a pas d'enjeu plus important pour la survie de ces tribunaux que l'arrestation des criminels de guerre formellement accusés, a-t-elle déclaré. C'est là ma priorité absolue. »

Devant les pressions des autorités de la Yougoslavie, de la Bosnie et de la Croatie, elle a tenu tête, inébranlable. En mai 1999, elle a créé un précédent en émettant le premier mandat international de l'histoire pour l'arrestation d'un chef d'État en exercice, le président yougoslave Slobodan Milosevic, ainsi que de quatre dirigeants politiques et militaires accusés de meurtre et d'autres crimes contre l'humanité. M^{me} Arbour a déclaré hautement qu'il ne s'agissait pas d'un simple geste symbolique. « En ce qui me concerne, confiait-elle aux

journalistes à l'époque, cette mise en accusation n'est qu'un premier chapitre. Le deuxième sera l'arrestation et le procès. »

Louise Arbour a confiance que ce deuxième chapitre sera écrit. Sept mois après que les autorités yougoslaves l'ont frappée d'interdiction au Kosovo, elle s'est rendue à Pristina pour examiner les lieux des atrocités présumées. « Je suis persuadée que M. Milosevic pensait pouvoir me tenir à l'écart du Kosovo, affirme-t-elle. Mais je ne crois pas qu'il puisse se tenir à l'écart de La Haye. ●

photos : CANAPRESS

Louise Arbour au milieu d'une équipe médico-légale examinant la tombe d'une adolescente présumément exécutée par les forces serbes dans le village de Celine, au Kosovo

La SÉCURITÉ HUMAINE

nouvelle réflexion et nouvelles actions pour un nouveau millénaire

La sécurité humaine est une expression qui décrit la situation des personnes dont la sécurité n'est pas menacée par des actes de violence tels que les conflits organisés, les violations flagrantes des droits de la personne, le

terrorisme et les crimes brutaux. C'est aussi la condition des gens qui sont à l'abri d'éléments non-violents présentant des dangers comme la dégradation de l'environnement, les crises économiques, les drogues illicites, les maladies infectieuses et les catastrophes naturelles. Une fois la nature de la menace identifiée, on peut utiliser plusieurs mécanismes pour assurer la sécurité humaine. Certains s'appuient davantage sur la persuasion, alors que d'autres sont plus énergiques, comme les sanctions ou les interventions militaires. L'action du Canada pour favoriser la sécurité humaine prend plusieurs formes.



Mines terrestres

Des dizaines de millions de mines armées sont encore enfouies dans plus de 60 pays et elles tuent ou blessent des milliers de personnes chaque année. En outre, dans des douzaines de pays elles continuent à entraver la réinstallation des réfugiés, la reconstruction après les conflits ainsi que le développement social et économique.

Le Canada a été un des pays qui a milité le plus vigoureusement en faveur de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel qui a été signée à Ottawa en décembre 1997. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Jamais une convention n'avait été ratifiée aussi rapidement.

Au début d'août, quelque 135 États avaient signé le traité et 84 l'avaient ratifié. Pour appuyer sa mise en oeuvre complète, le Canada a créé un fonds de 100 millions de dollars. Il sert à financer des programmes d'action canadiens tels que le repérage des mines, le déminage et l'aide aux victimes dans plus de 20 pays touchés comme l'Afghanistan, la Bosnie, le Cambodge, le Mozambique et le Kosovo.

Cour criminelle internationale

Le Traité de Rome créant la Cour criminelle internationale a été signé en juin 1998. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création de la Cour et mène les négociations qui ont pour objet d'assurer que la CCI sera une institution indépendante et efficace.

Le juriconsulte du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Philippe Kirsch, présidait le comité qui a élaboré le texte final du Traité. Il dirige maintenant la commission chargée de définir les instruments qui assureront le bon fonctionnement de la Cour.

(Pour plus d'informations sur la CCI, voir l'article sur la justice internationale à la page 4.)

Armes légères

Les armes légères sont celles qui sont le plus utilisées dans les conflits des temps modernes. La propagation incontrôlée et l'accumulation excessive d'armes légères favorisent les conflits, multiplient le nombre des victimes civiles, exacerbent les violations des droits de la personne et augmentent la puissance de destruction du crime.

Le Canada a réagi en adoptant trois trains de mesures :

- la création et la promotion de mesures dont l'objet est d'assurer plus de modération

et de transparence de la part des exportateurs d'armes;

- des mesures destinées à contrer le commerce illégal des armes légères;
- des mesures axées sur l'aide humanitaire, la bonne gestion des affaires publiques et le désarmement effectif.

L'appui à un programme pour la promotion de l'échange d'armes contre des outils agricoles au Mozambique et à un autre programme d'échange de fusils contre des biens de consommation au Salvador sont des exemples concrets de l'action du Canada dans le domaine des armes légères. Le Canada appuie également une initiative du Mali en faveur d'un moratoire régional sur les armes dans l'Ouest de l'Afrique.

Les enfants touchés par la guerre

Rien qu'au cours de la dernière décennie, les guerres ont tué plus de 2 millions d'enfants, en ont handicapé 4 millions et en ont traumatisé 10 millions. On estime qu'il y a actuellement 300 000 enfants enrôlés dans diverses armées à titre de combattants, d'esclaves sexuels ou de messagers.

Le Canada appuie la négociation d'un protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, dont l'objet serait de reculer la limite d'âge légale pour le recrutement et la participation à des



hostilités. Le Canada s'efforce également d'intégrer la protection des enfants à toute opération d'aide humanitaire et de maintien de la paix. En outre, le Canada appuie le représentant spécial des Nations Unies pour la protection des enfants dans les conflits armés ainsi que l'ONG « Coalition to Stop the Use of Child Soldiers ».

Lutte contre les drogues illicites

Le commerce et l'abus de drogues illicites menacent les populations, les communautés et les États à cause des coûts sociaux et médicaux qu'ils entraînent et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la stabilité des États, la bonne gestion des affaires publiques, le respect des droits de la personne et le développement.

Le Canada prend une part agissante à la lutte contre les drogues illicites. Il dirige un groupe de discussion hémisphérique qui examine la question des drogues et de la sécurité humaine dans les Amériques. Il préside aussi un comité de négociation au sein de l'Organisation des États américains sur un Mécanisme d'évaluation multilatéral sur les drogues. Le Canada participe également activement à plusieurs autres forums, notamment le groupe réunissant les chefs d'organismes nationaux de répression des toxicomanies, lequel travaille en collaboration avec des agences d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Antilles.

Crime organisé transnational

Le crime organisé représente une menace majeure à la sécurité humaine, puisqu'il est derrière le trafic d'étrangers, la traite des femmes et des enfants, le trafic d'armes à feu prohibées, la corruption et le blanchiment d'argent.

Le Canada fait partie du Groupe de Lyon chargé par le G-8 de coordonner les positions et de faciliter la négociation d'une Convention sur le crime organisé transnational et de ses protocoles, dont l'objet est de protéger les populations en adoptant des mesures pour dissuader les criminels et les poursuivre en justice. Le Canada est l'auteur d'un projet de protocole à la Convention portant sur le trafic des armes à feu qui fait actuellement l'objet de négociations.

Droits de la personne — opérations sur le terrain

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 1993. Le bureau du Haut Commissariat est responsable en particulier des questions de droits de la personne à l'ONU. Le Canada s'assure également, lors des opérations de paix, de tenir compte des droits de la personne. En

outre, pour que le Canada soit prêt à déléguer rapidement, pour des missions sur le terrain, du personnel qualifié et professionnel, le gouvernement apporte son soutien à la Banque canadienne des ressources pour la démocratie et les droits de la personne (CANADEM), qui a dressé une liste de spécialistes des droits de la personne prêts à intervenir.



La sécurité HUMAINE



Les partenaires du Canada

Pour être efficaces, les initiatives touchant la sécurité humaine doivent être conçues et mises en oeuvre par l'intermédiaire de partenaires clés, notamment les institutions, les gouvernements et la société civile.

Un partenaire clé est le **Conseil de sécurité des Nations Unies**. À titre de membre élu du Conseil (1999-2000), le Canada défend un programme fortement axé sur la sécurité humaine. Pendant la période où le Canada a assumé la présidence du Conseil, en février, il a parrainé un débat qui avait pour thème « La protection des civils lors de conflits armés ». Il a demandé au secrétaire général des Nations Unies de faire préparer un rapport accompagné de recommandations, lesquels seront étudiés cet automne.

L'**Assemblée générale des Nations Unies** et les **agences spécialisées de l'ONU** où le Canada défend un programme axé sur la sécurité humaine. Ceux-ci comprennent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le représentant spécial du secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés et le représentant spécial pour les personnes déplacées à l'intérieur des frontières.

Un autre partenaire est le **G-8**. Le Canada a joué un rôle prépondérant pour faire inscrire le dossier des questions et des perspectives relatives à la sécurité humaine à l'ordre du jour des réunions de travail des Sommets du G-7 et du G-8. Cette année, la réunion des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Cologne, au mois de juin, était focalisée sur

l'impact de la mondialisation, et l'ordre du jour reflétait l'importance des préoccupations touchant la sécurité humaine.

En mai 1998, le Canada et la Norvège ont signé la **Déclaration de Lysøen**, un plan commun d'action bilatérale. Le principal objectif de ce partenariat est de donner aux initiatives touchant la sécurité humaine la cohérence, la fermeté et l'élan voulus. Les dossiers qui font l'objet de consultations et d'une collaboration entre les partenaires sont notamment les mines terrestres, la Cour criminelle internationale, les droits de la personne, le droit humanitaire, la problématique hommes-femmes dans les conflits armés, les armes légères, les enfants touchés par la guerre (y compris les enfants-soldats), la main-d'oeuvre enfantine, et la coopération dans l'Arctique et le Nord.

L'**Extension du partenariat relatif à la sécurité humaine** est une initiative, lancée en septembre 1998 par le Canada et la Norvège, ayant une portée plus vaste. Quelque 11 pays ont participé à la rencontre initiale en mai 1999 à Bergen, en Norvège. Les participants à cette réunion ont avant tout cherché à cerner les problèmes et les solutions liés au règlement des principales questions, notamment les mines terrestres, l'accumulation et le transfert d'armes militaires légères, les enfants-soldats et le respect du droit humanitaire international et des droits de la personne.

Participation des jeunes

Environ un tiers des stages internationaux du Ministère pour les jeunes sont axés sur des questions touchant la sécurité humaine. Par exemple :

MICHAEL CROFT (stage organisé par la Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton, Ottawa) a travaillé au siège social de l'UNESCO à Paris, dans le cadre du programme « Culture de la paix ». Il a participé aux initiatives de l'UNESCO destinées à intégrer au programme des éléments tels le développement, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, ainsi que la problématique hommes-femmes et l'ethnicité. À la fin de son stage, il a été embauché à contrat par l'UNESCO.

ALUKI KOTIERK, d'Igloodik, Nunavut (stage organisé par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, situé à Montréal) a travaillé à Quito, en Équateur, sur le dossier des problèmes auxquels font face les femmes autochtones dans ce pays.

SEAN McNAMARA a effectué son stage (organisé par CANADEM) à l'Institut international de l'enfance, situé à Montréal. Il est allé à Sarajevo avec une équipe chargée de mettre en oeuvre le programme de l'Institut intitulé « Construire des ponts » en Bosnie. Il a participé à l'élaboration de cours pour les enfants d'âge scolaire du canton de Sarajevo et il a préparé des présentations utilisées par les éducateurs de l'Institut.

CANADEM a organisé 10 stages en Croatie, en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les activités touchaient les domaines suivants : surveillance sur le terrain, réintégration des réfugiés, démocratisation, suivi des activités de la police, règlement de cas impliquant le respect des droits de la personne et réconciliation. L'OSCE a, par la suite, embauché six des stagiaires. Par exemple, **LEANNE BAYER** de Québec, qui travaillait dans un bureau de l'Organisation à Karlovac, est maintenant chargée des dossiers de la démocratisation et des droits de la personne au Centre de coordination de Sisak, où elle met sur pied des projets qui concernent la société civile.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme des stages internationaux pour les jeunes, prière de consulter le site Web du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca/stagiaires/) ou de téléphoner au 1 800 559-2888 (sans frais au Canada). ●



Stratégie
emploi
jeunesse

ONG à l'oeuvre

le fer de lance de la
campagne pourla
sécurité
HUMAINE

photo : ACDI



facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant) interdisant le recrutement militaire et l'utilisation, durant les hostilités, de toute personne de moins de 18 ans. Le Canada a été l'un des premiers pays à contribuer à celle-ci lorsqu'elle a été mise sur pied en juin 1998.

Refléter dans le droit international des concepts comme les droits de la personne et l'affranchissement de la crainte est une tâche que les gouvernements ne peuvent accomplir seuls. À chaque étape, ils ont besoin de la force motrice des groupes et des particuliers qui oeuvrent dans le secteur privé au sein d'organisations non gouvernementales. Les ONG ont joué un rôle clé dans le processus qui a culminé avec l'adoption de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Leurs efforts ont d'ailleurs été reconnus avec l'obtention du prix Nobel de la Paix en 1997 par la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres,

une coalition de plus de 1 000 ONG réparties dans au-delà de 60 pays. Les ONG suivantes ont participé aux initiatives qui ont mené à la création, en 1998, de la Cour criminelle internationale : NGO Coalition for an ICC, Human Rights Watch et le Lawyers Committee for Human Rights.

Prenant la parole lors de l'Appel de La Haye pour la paix, en mai dernier, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a reconnu que c'est l'action des ONG qui a permis de faire récemment des progrès dans le domaine de la sécurité humaine. Il a déclaré aux représentants des ONG qui assistaient à la Conférence : « Votre dynamisme, votre savoir-faire et vos idées sont indispensables. »

Parmi les exemples marquants de collaboration ONG-gouvernement qu'appuie le Canada, on peut citer :

La **COALITION POUR FAIRE CESSER L'UTILISATION DES ENFANTS-SOLDATS**. Cette coalition vise à promouvoir l'adoption ainsi que l'adhésion à des normes régionales, nationales et internationales (y compris un protocole

Ces institutions de la société civile sont souvent parmi les rares organes qui peuvent assurer la sécurité humaine dans des États affaiblis et dévastés par des conflits intérieurs ou qui essaient de s'en relever.

— Sadako Ogata

HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Le **RÉSEAU INTERNATIONAL D'ACTION SUR LES ARMES LÉGÈRES**. Lancé lors de l'Appel de La Haye pour la paix en mai 1999, ce réseau facilite l'action des ONG visant à prévenir la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères.

Le **RÉSEAU DE MISE EN APPLICATION DE LA PAIX** de l'Institut Fafo pour les sciences sociales appliquées, de Norvège. Ce réseau cherche à renforcer l'aide internationale dans les situations qui suivent les conflits au moyen de forums thématiques destinés à explorer les politiques et les pratiques qui appuient l'application des accords de paix.

Le **PROJET DES SOCIÉTÉS RAVAGÉES PAR LA GUERRE**. Il s'agit d'une initiative internationale destinée à aider les sociétés à se remettre de la guerre et à bâtir une paix durable. Créé par l'Institut de recherche de l'ONU pour le développement social et par le Programme pour les études stratégiques et de sécurité internationale, le Projet a mené des recherches et oeuvré dans des pays sortant de la guerre.

Le **COMITÉ COORDONNATEUR CANADIEN POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX** (CCCCP). Il regroupe des ONG, des instituts, des universitaires et d'autres particuliers chargés de définir la politique des organisations non gouvernementales oeuvrant pour la consolidation de la paix. Le CCCP a aidé le gouvernement canadien à identifier les enjeux clés de sécurité humaine, tels l'égalité des sexes, les enfants affectés par la guerre et les armes légères, qui ont éclairé et guidé la politique étrangère canadienne.

L'Initiative canadienne de consolidation de la paix, un programme conjoint du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international, procure des fonds et d'autres formes d'assistance à de nombreuses ONG dont les activités touchent la sécurité humaine. Ces ONG comprennent :

- Project Ploughshares, parrainé par le Conseil canadien des Églises et mis en oeuvre par l'Institute of Peace and Conflict Studies;
- la Banque canadienne des ressources pour la démocratie et les droits de la personne;
- le projet de CUSO, Armes contre des outils, qui vise à récupérer et détruire des caches d'armes posant une menace à la paix au Mozambique. ●—

Médecins sans frontières Canada

aider ceux qui souffrent, qui qu'ils soient, où qu'ils soient

En 1971, un petit groupe de médecins français achevait son travail au Biafra dévasté et réduit à la famine par la sanglante guerre civile au Nigéria. Après cette expérience parfois tragiquement frustrante, les médecins étaient déterminés à trouver une meilleure façon de réagir aux urgences en matière de santé. Ils souhaitaient une formule qui permettrait aux médecins de soulager les souffrances des victimes sans que leurs efforts soient entravés par des complications politiques, économiques ou religieuses.

C'est ainsi qu'est née l'organisation Médecins sans frontières (MSF), qui est aujourd'hui la plus grande organisation internationale indépendante de secours médical. MSF a 5 centres d'opérations en Europe et 14 sections nationales dans le monde entier, dont une au Canada. Un Canadien, le Dr James Orbinski, est présentement président du Conseil international de MSF. Le Conseil a son siège social à Bruxelles, en Belgique.

La mission de l'organisation porte sur trois domaines principaux. Tout d'abord, elle fournit des secours d'urgence là où l'infrastructure médicale n'existe pas ou est incapable de faire face à la crise. Deuxièmement, elle fait des recherches médicales et applique des programmes de vaccination systématique et d'autres programmes de santé publique dans les pays en développement. Troisièmement, elle est la voix des affligés et fait connaître la misère de ceux qu'elle secourt.

Le principe directeur de MSF est d'aider tous ceux qui en ont besoin, sans distinction de race, de religion, de politique ni de sexe. Pour être à la hauteur de cet engagement, il faut une solide dose d'indépendance. L'organisation y a veillé en s'assurant que ses dons ne viennent pas uniquement des gouvernements et des organisations internationales, mais aussi de fondations privées et du grand public.

La section canadienne de l'organisation a son siège social à Toronto, et des bureaux régionaux à Ottawa, Montréal, Vancouver et Halifax. Médecins sans frontières Canada recrute des médecins, des infirmières et du personnel de soutien pour ses missions à l'étranger, collecte des fonds et s'efforce de sensibiliser l'opinion canadienne à la situation des victimes de crises sanitaires dans le monde entier.

Depuis 1991, plus de 500 bénévoles canadiens ont servi dans des missions de MSF notamment au Rwanda, en Bosnie, en Afghanistan, au Cambodge, au Libéria, en Angola, au Soudan, à Sri Lanka et en Colombie. Les catastrophes causées par l'homme ou la nature dans lesquelles l'organisation est intervenue vont des guerres ouvertes et de l'effondrement de l'ordre civil, aux épidémies, aux famines et aux inondations. La crise au Kosovo l'a amenée à intervenir de nouveau. Une équipe de MSF Canada était sur le terrain à Pristina avant que le conflit n'éclate. En mai, l'organisation avait envoyé trois médecins canadiens dans les camps de réfugiés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour des périodes allant de six semaines à six mois. ●

Les lecteurs qui voudraient faire du bénévolat dans l'organisation, lui verser une contribution ou se renseigner davantage sur son travail peuvent visiter son site Web (www.msf.ca) ou communiquer avec son bureau national :

Médecins sans frontières/Doctors Without Borders
355, rue Adelaide Ouest, 5B
Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416) 586-9820
Télécopieur : (416) 586-9821
Courriel : msfcan@passport.ca



Photo : MSF CANADA

Dr Jonathan Brock

En avril dernier, lorsqu'il est arrivé dans les Balkans, le Dr Jonathan Brock, âgé de 33 ans, était théoriquement résident en médecine familiale dans un hôpital de Vancouver. Mais de fait, l'expérience qu'il avait accumulée en six ans de service bénévole pour Médecins sans frontières Canada faisait de lui un vieux routier des services médicaux d'urgence.

Entre 1993 et 1998, c'est-à-dire avant et après avoir terminé ses études en médecine, Jonathan Brock a été présent à l'étranger comme bénévole lors de cinq crises graves, soit au Mali, en Somalie, au Rwanda, en Sierra Leone et en Afghanistan. Il y a fait un travail intense. Au Rwanda, il a aidé à mettre sur pied un hôpital de 200 lits et il a prêté main-forte en chirurgie. Sa première mission, après avoir obtenu son diplôme en médecine de l'Université Queen's en 1996, a été en Sierra Leone, où il a soigné les victimes horriblement mutilées de la guerre civile.

À quelques semaines de la fin de sa période de résidence, il était de nouveau sur le terrain, occupé à coordonner le travail d'une équipe internationale de 45 médecins de MSF au camp de Brazde, aussi appelé Stenkovec 1, le plus important de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Leur mission était d'aider les réfugiés Kosovars.

À un certain moment, lui et son équipe ont dû fournir des soins médicaux à plus de 30 000 réfugiés dont l'âge variait beaucoup; on y trouvait des nouveaux-nés et des personnes de tout âge, mais le groupe des 10 à 40 ans était le plus important. Les problèmes médicaux étaient surtout des problèmes d'infections des voies respiratoires, hypertension, malaises cardiaques et pulmonaires, et autres affections chroniques. Par ailleurs, beaucoup de réfugiés étaient aussi psychologiquement traumatisés. Récemment, au cours d'une entrevue, le Dr Brock a déclaré que ce travail avait été un véritable défi, mais qu'il n'aurait pas voulu changer de place avec personne.

La problématique de la
sécurité humaine trouve une résonance
chez les Canadiens et reflète des
valeurs auxquelles les **Canadiens**
souscrivent depuis longtemps.

— Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères
le 29 juin 1999

Les Canadiens se déclarent en
faveur d'une approche fondée sur

la sécurité HUMAINE

D'un océan à l'autre, et à maintes reprises, de nombreux Canadiens se sont déclarés en faveur d'une politique étrangère qui s'inspire d'une approche fondée sur la sécurité humaine. Les diverses activités du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (CCDPE) leur donnent l'occasion d'exprimer leurs points de vue. Lors du Forum national annuel et des tables rondes sur l'élaboration des politiques organisées régulièrement, des spécialistes, tout comme de simples citoyens, ont demandé que la politique étrangère du Canada reflète l'importance de la démocratie, des droits de la personne, de la société civile, des enfants et de la consolidation de la paix ainsi que le problème que posent les armes légères. Ils ont recommandé que cette approche s'inspire des valeurs canadiennes fondamentales : la primauté du droit, le pluralisme et le multiculturalisme, le respect des droits de la personne et de la démocratie, le sens civique et le renforcement de la société civile.

Le Forum national de 1999 portait sur le Conseil de sécurité des Nations Unies; il a eu lieu à Saint John, Montréal et Vancouver. Il a été recommandé que le Canada défende l'idée d'un programme davantage axé sur les questions relatives à la sécurité humaine, tant au sein des Nations Unies que d'autres organes. À Saint John, il a également été suggéré de suivre de près l'impact que peuvent avoir sur la sécurité humaine les sanctions imposées par les Nations Unies à des pays comme l'Irak.

Des recommandations semblables ont été faites lors des Forums nationaux antérieurs. En 1996, il a été question de consolidation de la paix; des Canadiens venus de partout au pays se sont réunis à Winnipeg et ont préconisé que soit adoptée une approche fondée sur la sécurité humaine pour définir la politique étrangère. Les participants au Forum ont aussi souligné l'importance de certains éléments de la sécurité humaine comme la démocratie, les droits de la personne et la consolidation de la paix, tout en notant

l'expérience du Canada en ce qui a trait au pluralisme et au multiculturalisme.

Le Forum national de 1998 portait sur l'Arctique. Il a été conseillé que la politique étrangère favorise la sécurité humaine. Des universitaires et d'autres spécialistes ont précisé que les droits de la personne, la société civile et la consolidation de la paix étaient des objectifs clés dans le contexte de la sécurité humaine.

Enfin, à la Table ronde de Calgary, tenue le 17 mars dernier, les 75 représentants d'ONG et d'entreprises, universitaires et autres participants ont déclaré que la sécurité humaine est l'élément central de nos relations avec d'autres pays des Amériques.

Devant le grand intérêt ainsi suscité et pour donner à la population la possibilité d'exprimer ses idées sur la sécurité humaine et de contribuer à l'élaboration de la politique étrangère, le CCDPE a regroupé des Canadiens issus de milieux très divers ainsi que d'autres spécialistes pour explorer des thèmes précis touchant la sécurité humaine. Par exemple :

- Gwynne Dyer a présidé une discussion sur « Le conflit en devenir »; l'évêque canadien Remi De Roo, ainsi que d'éminents universitaires comptaient parmi les membres du groupe.
- Chris Smith (Kings College, London) a présidé une discussion sur « Les armes légères »; des représentants d'Interpol et de la Croix-Rouge internationale comptaient parmi les membres du groupe.
- Ralph Daley (Université des Nations Unies) a présidé une discussion sur « La sécurité humaine et les conflits dus à la rareté de l'eau »; Stephen Owen (Université de Victoria) et l'expert-conseil en ingénierie, RV Anderson, comptaient parmi les membres du groupe.

Le CCDPE a également apporté son concours à un certain nombre d'études effectuées à l'étranger sur des questions touchant la sécurité humaine dont *Human Rights and Security in Mexico*, *Lessons of Yugoslavia* et *Managing Diversity — Ukraine*. Le Centre a en outre parrainé de nombreuses tables rondes, communications et conférences sur l'exploitation des enfants, les armes légères, l'égalité des sexes, la consolidation de la paix et la société civile. ●



Centre canadien
pour le développement
de la politique étrangère



Parmi la centaine de rapports et d'articles publiés par le Centre à la suite de consultations publiques, plusieurs traitent de questions touchant la sécurité humaine et les approches à adopter pour élaborer la politique étrangère. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site Web du CCDPE (www.cfp-pec.gc.ca) ou communiquez avec le Centre par téléphone au (613) 944-4150, par télécopieur au (613) 944-0687 ou par la poste : Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

RÉTABLIR L'ESPRIT HUMAIN :

LORSQUE LA CULTURE APPUIE

la sécurité HUMAINE

Des artistes canadiens se joindront à un groupe de vedettes internationales à l'occasion du premier événement culturel d'importance de l'après-guerre au Kosovo et dans les régions environnantes. Des célébrités tels Mikhail Baryshnikov, Bono, Elton John, Sting et Meryl Streep figureront au programme le 10 septembre à Skopje, en ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que les 11 et 12 septembre à Pristina, au Kosovo. Men of the Deep, une chorale de mineurs de la Nouvelle-Écosse, et Tribe of One, un groupe de Winnipeg composé de quatre musiciens, de deux danseurs et de deux visualistes alliant la musique rock, la danse et la peinture sur scène à la thérapie par l'art, ont également été choisis pour représenter le Canada à cet événement.

Sous le thème « Le retour », le Festival international de musique et de théâtre aura lieu sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'UNICEF. Ce festival, lancé par l'actrice britannique Vanessa Redgrave dans le but d'appuyer la reconstruction du milieu culturel et éducatif du Kosovo, a reçu un appui substantiel du gouvernement du Canada.

L'histoire a débuté en juin peu après la fin du conflit au Kosovo. Vanessa Redgrave, qui était alors en tournage à Halifax, en Nouvelle-Écosse, a rencontré le ministre des Affaires étrangères Axworthy, pour solliciter un appui du Canada à son projet. « À cause du rôle primordial qu'il a joué dans la campagne mondiale pour l'interdiction des mines terrestres, le programme du Canada en matière de sécurité humaine est reconnu sur la scène internationale et cadre naturellement dans l'action humanitaire que nous menons actuellement au Kosovo, a indiqué M^{me} Redgrave. La réponse a été instantanée et positive, et nous aidera grandement à atteindre notre objectif d'aider les enfants et les jeunes albanais du Kosovo à renouer avec la culture tout en ayant confiance en leur avenir. »

Le ministre a acquiescé à cette demande et a annoncé le versement d'une subvention de 200 000 \$ à l'événement. Ces fonds proviennent du programme « Initiatives culturelles pour les enfants touchés par la guerre » du MAECI, qui appuie des activités de musique et de thérapie par l'art dans tout le Kosovo, et du Programme des relations culturelles internationales. « Cet effort de reconstruction ne

consiste pas seulement à manier la brique et le mortier. Nous devons également rétablir l'esprit humain », a déclaré M. Axworthy. Soulignant que le Canada avait été le premier pays à soutenir cette initiative, il a ajouté que les artistes canadiens se devaient de jouer un rôle important sur la scène internationale et de contribuer activement à la survie des artistes et des familles du Kosovo.

Cette contribution ne représente qu'une petite partie du programme « Initiatives culturelles pour les enfants touchés par la guerre », qui soutient actuellement des projets dans des pays tels que l'Albanie, la Bosnie, l'Afrique du Sud, le Pérou et le Rwanda, ainsi qu'au Kosovo. Ces activités vont de l'organisation d'ateliers de thérapie psychosociale pour les enfants réfugiés du Kosovo et pour les enfants affectés par la violence politique au Pérou, à la production de documentaires sur le sort des enfants devenus non seulement des victimes innocentes, mais également des cibles, et à l'élaboration d'outils éducatifs conçus pour appuyer les jeunes touchés par la guerre dans leur cheminement vers la paix et pour leur enseigner des méthodes de résolution des conflits. ●

Pour plus de renseignements au sujet du programme « Initiatives culturelles pour les enfants touchés par la guerre », veuillez consulter le site Web du MAECI (www.dfait-maeci.gc.ca/culture/children/menu-f.htm) ou composer le (613) 996-3649.



VANESSA REDGRAVE

photo : CANAPRESS



photo : Wendy McAlpine

Tribe of One, un groupe de Winnipeg

La sécurité HUMAINE

S U R I N T E R N E T

Pour en apprendre davantage sur les questions de sécurité humaine, nous vous suggérons de visiter le site Web du MAECI au www.dfait-maeci.gc.ca et de cliquer sur « Consolidation de la paix et la sécurité humaine » dans la section La politique. De là, cliquez sur « La sécurité humaine », ce qui vous amènera vers une série de documents de politique, de discours ministériels, de documents d'information ainsi qu'à des liens vers d'autres sites Web pertinents, en particulier le site du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Vous pouvez également visiter le site Web de l'Agence canadienne de développement international au www.acdi-cida.gc.ca ou celui de la Banque canadienne des ressources pour la démocratie et les droits de la personne au www.web.net/~canadem pour plus d'information sur les questions de sécurité humaine. ●—

POUR RECEVOIR NOTRE MAGAZINE

Canada — *Regard sur le monde* est distribué sans frais. Les résidents du Canada peuvent s'y abonner en écrivant aux :

Services de renseignements
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125, promenade Sussex, B-2
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

On peut se procurer des exemplaires de ce numéro et des précédents en contactant les Services de renseignements :

Téléphone (sans frais) : 1 800 267-8376
Région de la capitale nationale : (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

« Le monde ne pourra **JAMAIS ÊTRE** en paix **AVANT QUE**
les gens puissent vivre au jour le jour **EN SÉCURITÉ.** »

— Rapport mondial sur le développement humain publié en 1994 par le Programme des Nations Unies pour le développement

SAVIEZ-VOUS QUE...

THIS PUBLICATION IS
ALSO AVAILABLE
IN ENGLISH

De 1990 à 1995, **70 États** ont été impliqués dans **93 guerres** qui ont fait **5,5 millions** de morts.

Au milieu des années 1990, les dépenses militaires annuelles connues totalisaient **800 milliards de dollars américains**, ou **145 \$US** par personne dans le monde. Cette somme est de **30 p. 100** inférieure à ce qu'elle était en 1985, au plus fort de la guerre froide.

La plupart des conflits modernes sont des guerres civiles. Plus de la **moitié** des guerres dans les années 1990 ont duré au-delà de **cinq** ans.

Dans la **moitié** des pays qui ont vécu une guerre, les minorités ethniques représentent entre **10 et 50 p. 100** de la population.

Selon l'Indice de développement humain de l'ONU, **57 p. 100** des guerres durant la période 1990-1995 ont eu lieu dans des pays au développement humain **faible** contre seulement **14 p. 100** dans les pays hautement développés. L'Indice classe les pays selon un amalgame de leurs niveaux de prospérité, de santé et d'éducation.

Le système des droits humains à l'ONU : Bilan compile et résume toutes les activités annuelles à l'ONU. Il est disponible sur le site Web du ministère (www.dfait-maeci.gc.ca) ou sur celui d'Internet des droits humains (www.hri.ca). On peut s'en procurer des copies papier ou des versions CD-ROM d'IDH au 8, rue York, bureau 302, Ottawa (Ontario) K1N 5S6.

Plus de **200 000** enfants de moins de **15 ans** servent dans les forces armées régulières et paramilitaires dans le monde.



Canada — *Regard sur le monde* est publié en français et en anglais sous la direction de :

Richard M. Bégin
Direction des services de communications
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Canada — *Regard sur le monde* est également disponible sur Internet : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-magazine

